

↳ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

↳ **Par téléphone** :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

↳ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
 SIP DIJON ET AMENDES
 25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429 21014 DIJON CEDEX
 Tél : 03 80 28 68 81
- pour le montant de votre impôt :
 SDIF DIJON SECT. 25 RUE DE LA BOUDRONNEE
 21047 DIJON CEDEX
 Tél : 03 80 28 65 65

* (service gratuit + coût de l'appel)



AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIP DIJON ET AMENDES
 25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429
 21014 DIJON CEDEX

0348-027985-0006-00

eco'pli 77 LOGNES PIC 08.09.20 CI 1500
 MME GROS COLETTE
 6 RUE DES GRANDS CRUS
 21700 VOSNE ROMANEE



0348-027985-1-1-00-027985

Département : 210 COTE D'OR

Commune : 231 DIJON

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	29,28%	%	0,612%	21,00%	0,354%	6,40%	%	
Taux 2020	29,28%	%	0,612%	21,00%	0,418%	6,40%	%	
Propriétés bâties								
Adresse : 14 RUE LEGOUZ GERLAND								
Base ①	1573		1573	1573	1573	1573		
Cotisation	461		10	330	7	101		909
Cotisation lissée ②								
Adresse :								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	455		10	326	6	99		
Cotisation 2020	461		10	330	7	101		909
Variation	+1,32%	%	0%	+1,23%	+16,67%	+2,02%	%	
Propriétés non bâties								
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles								
Cotisation 2019								
Cotisation 2020								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État				Droit proportionnel :				
Base Collectivité				Droit fixe :				
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								33
Dégrevement Habitation principale								
Dégrevement JA État								
Dégrevement JA Collectivité								
Montant de votre impôt :								942

Références administratives : 210 52 023 012 231 231 A T

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 831 444 084
 Référence de l'avis : 20 21 4116174 73

Numéro de propriétaire : 231 G11117X

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROPRIETAIRE 4101 MBSLRT
 MME GROS COLETTE MARIE THERESE

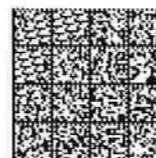
Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 24/08/2020
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER
 Au plus tard le **15/10/2020** **942,00 €**

21012

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courrier uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2020.

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur impots.gouv.fr.